

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2018- 20 h 30

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Noël CATHELIN - Jocelyne DESCOLLONGES - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

ABSENT EXCUSE : Emmanuel GINET ↘ procuration à Frédéric GIROUD
Melvyn GIRAULT ↘ procuration à Bernard VIVIER
Christophe DEGLISE
Nathalie BURFIN

DATE DE CONVOCATION : 6 janvier 2018

Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance.

Préambule : M. le Maire salue les 2 représentants de la Brigade Territoriale de Contact (BTC) de LHUIS présents dans la salle du conseil municipal.

I – VALIDATION COMPTE RENDU

Les conseillers municipaux valident, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2017.

II – FINANCES COMMUNALES

2-1 Etats des impayés

Monsieur le Maire communique aux Conseillers l'état des restes à recouvrer, transmis par la Trésorerie Générale, au 14 décembre 2017, soit un montant cumulé de plus de 31.000 € pour le rôle de l'eau et le rôle de l'assainissement. :

Cette situation des impayés ne laissant guère percevoir d'amélioration un rendez-vous a été demandé au Trésor Public afin d'étudier quelles mesures pourraient/devraient être actionnées par les services de la Trésorerie, pour remédier à la situation.

2-2 Cession parts Semcoda

Le conseil municipal, après délibération, décide de céder à la CCPA les 50 parts sociales détenues par la commune, pour un prix de cession de 2700 €.

2-3 Gestion des archives

L'entreposage, la conservation, et la consultation des archives communales ne répondent pas aux critères requis aujourd'hui. Il y a donc lieu de remédier à la situation. Il a été demandé un devis aux services des Archives Départementales pour procéder au tri, au classement règlementaire, à l'élimination de certaines de ces archives.

Prix indicatif de la prestation, sur une période de 30 jours : environ 7800 € TTC. Une subvention de 45% peut être sollicitée auprès du Département par l'intermédiaire des Archives Départementales.

Préalablement à cette opération il y a lieu d'aménager un local approprié et conforme à la réglementation propre aux locaux d'archives.

Par délibération, le conseil municipal donne son accord pour rechercher et aménager des locaux et faire procéder aux opérations de tri, classement règlementaire, élimination par un prestataire agréé.

III – AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 Organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018/2019

M. le Maire expose à l'assemblée que le décret n° 2017-1108 du 27 janvier 2017 autorise à déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours et de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Informe l'assemblée que le SIVOM Rhône Chartreuse de Portes, porteur du Projet Educatif de Territoire (PEDT), gestionnaire du personnel intervenant / animant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans les différentes écoles du territoire du SIVOM dans le cadre d'une mutualisation, a constaté lors de son conseil syndical en date du 19 décembre 2017 que la majorité des parents et enseignants souhaitait un retour à la semaine de 4 jours. Et qu'après un large débat sur la décision de revenir à la semaine de 4 jours, le

SIVOM a décidé d'arrêter l'organisation et la gestion des TAP, sur son territoire, à la fin de l'année scolaire 2017/2018.

Rappelle que lors de la mise en œuvre, obligatoire, de la semaine de 4,5 jours il avait été considéré que, vu les nombreux rapports des chronobiologistes, vu la recherche d'une meilleure aptitude à l'assimilation des matières enseignées, vu la recherche d'un meilleur épanouissement des élèves, vu le classement (très moyen) PISA des élèves français dans le contexte international, le passage à 9 demi-journées de classe s'imposait.

Et donc les municipalités/collectivités avaient obligation de mettre en œuvre l'accueil des élèves sur 9 demi-journées et d'assurer 3 heures hebdomadaires de TAP par école.

Que dans ce cadre les municipalités / collectivités ont, pour répondre aux obligations, œuvré pour mutualiser ce service en embauchant/formant du personnel (1 salariée sur la CCRCP et 19 salariés en CDD à temps très partiel employés par la structure Enfance et Loisirs et des employées communales affectées aux écoles)

Dans ce cadre, les Maires de Serrières-de-Briord, Briord, Lhuis ont fait part de leur étonnement et regret concernant les décisions, souvent contradictoires, prises par l'Education Nationale et l'Etat.

Le Maire de Lhuis considérant, dans le cas présent, les souhaits exprimés au premier chef par les parents d'élèves et l'impossibilité pour la commune, seule hors mutualisation, de maintenir et gérer des activités périscolaires propose à l'assemblée de se prononcer sur le rétablissement de la semaine de 4 jours.

Le conseil municipal par 6 voix pour et 4 abstentions émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.

Cette nouvelle situation conduira à revoir, pour la rentrée 2018/2019 l'organisation et les horaires des agentes affectées au groupe scolaire.

IV – RESSOURCES HUMAINES-PERSONNEL

Les deux agents techniques ont été inscrits à une formation : chimie de l'eau et manipulation du chlore. Ils seront ainsi mieux formés pour gérer la station de traitement de l'eau potable.

V – URBANISME

5-1 Révision POS-PLU

Le compte rendu de la séance du 28/11/2017 portant sur la suite du travail sur le zonage (règlement graphique) avait été communiqué aux conseillers municipaux.

Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture, sur lequel les personnes intéressées par l'évolution du projet peuvent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.

5-2 Présentation PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) version janvier 2018 avait été communiqué à tous les élus.

Ce document définit les axes de réflexion des élus de Lhuis au vu des objectifs communaux déclinés dans la délibération de 2011.

Sont ainsi abordés :

- l'organisation spatiale et le calibrage avec comme objectif la modération de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain,
- l'intégration des principes d'équilibre et de diversité des fonctions urbaines (habitat, économie, loisirs, équipements),
- le domaine de l'habitat avec ses critères de diversification de cet habitat et recherche d'une mixité sociale,
- l'organisation du territoire et des équipements,
- la protection des espaces naturels et la prise en compte des enjeux environnementaux,
- la valorisation du cadre de vie / paysage,
- la protection de l'activité agricole,
- le développement de l'économie,
- la prise en compte des risques et des nuisances potentiels.

Après débat et un tour de table sur le contenu du PADD, version 2018, il n'est pas émis de réserves sur les objectifs poursuivis.

5-3 Point sur dossiers en cours

Le projet de construction d'une habitation aux Grosses Pierres, est abandonné.

VI – VOIRIE – RESEAUX

6-1 Travaux

- réparation du mur endommagé Place des Anciens Combattants. Plusieurs solutions sont à l'étude.
- changement de la porte basculante du garage de la Poste : devis à 1064 €.
- abris bus. Après les multiples échanges avec les services gestionnaires des différents réseaux secs enfouis sous l'emplacement d'un abris bus le dossier d'étude est en cours de finalisation.

6-2 Lieux à risques

Une visite des points particuliers sur la commune a eu lieu le 20 décembre 2017 avec un responsable du Service des Routes du Département de l'agence de Belley.

- Rix : insécurité dans la traversée du hameau le long de la RD19
- Usines AGP : sécurisation de la traversée de la RD10a pour le personnel accédant au parking
- entrée nord (patte d'oie) : réflexion, dans le cadre de la révision du POS/PLU, quant à un aménagement du carrefour
- descente de Varquais : présence d'un rocher d'1 tonne, en surplomb de la RD79

Un courrier de synthèse des points abordés lors de la visite du 20 décembre a été transmis à la Direction des Routes du Département, avec demande d'une seconde visite avec un représentant de la Direction des Routes.

6-3 Spanc

M. le Maire présente aux Conseillers, suite à la réunion de travail du 12 janvier avec le prestataire, la synthèse succincte des contrôles des installations d'assainissement non collectif. Globalement, sur la centaine d'installations contrôlées 50 % des installations sont non conformes strict et 45% sont non conformes tolérable.

6-4 Raccordement au réseau d'assainissement collectif

Il a été relevé que des habitations, pourtant desservies par le réseau d'assainissement collectif, n'étaient pas à ce jour raccordées.

Un contrôle, ciblé, sera effectué ; les sanctions stipulées par le règlement seront appliquées en cas de non observation de l'obligation de raccordement.

6-5 L'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau informe

- qu'elle n'accordera pas de subvention pour la réhabilitation des rampes de distribution/répartitions pour les stations du Creux et de Pré-Seigneu.
- que la commune va percevoir une subvention de 14500 € pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement qui intègre le zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales.

6-6 Elagage

Il est rappelé que les propriétaires pensant devoir venir « râler » auprès de la Mairie sur certains aspects de l'élagage géré / réalisé par la commune s'acquittent, en premier lieu, de leurs propres obligations.

6-7 Déneigement

Une convention pour les travaux de déneigement sur les voies communales des hameaux a été signée avec la Gaec du Carre.

VII – BATIMENTS COMMUNAUX

7-1 Locaux place des Anciens Combattants

Afin de disposer, pour les besoins des services techniques, de locaux appropriés en espace et en fonctionnalité, la commune reprend l'usage du :

- local occupé par l'Entreprise Bordel. Aménagement d'un vestiaires-sanitaires douche pour les agents techniques
- local servant d'entrepôt au Comité des Fêtes. Garage pour les véhicules et équipements de la commune.

7-2 Portes locaux techniques

Les devis pour le changement des portes des locaux techniques sont à l'étude pour inscription au programme investissements 2018.

7-3 Chauffage Eglise par air pulsé

Les vérifications faites sur l'installation, mise en place il y a une trentaine d'année, ont conduit à un remplacement de l'échangeur. Coût total entrepris : 8700 € TTC.

7-4 Appartement Mairie

Le Conseil Municipal décide de louer, à compter du 1^{er} Février 2018, l'appartement T4 situé dans le bâtiment de la Mairie, à Monsieur Adrien BARIOL et Madame Florie BRUNET, pour un loyer mensuel de 450 €.

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à ce jeune couple qui reprend l'exploitation d'une activité viticole locale.

VIII – CCPA

M. le Maire communique des informations sur le calcul de la taxe GEMAPI qui sera à payer par les contribuables payant la taxe d'habitation.

IX – SIVOM

M. le Maire communique aux Conseillers le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2017.

X – GESTION DES AFFAIRES COURANTES :

10-1 Chiens-chats errants

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de passer avec la SAS CACPA, un contrat de prestation de services pour la capture et l'enlèvement des animaux captifs ou errants, pour un cout annuel de 0.90 € par habitant, soit 954 €.

10-2 Bibliothèque – lecture publique

En fin d'année 2017 réunion d'élus, de bénévoles de la bibliothèque avec 2 responsables de la médiathèque départementale de Belley.

Thème : nouveau conventionnement avec le Département à mettre en place début 2018.

10-3 arbres place de la gare

Les 3 acacias sur l'espace vert vers la gare seront à couper au printemps

10-4 Insee

La population de Lhuis au 1^{er} janvier 2018 est de 907 habitants.

10-5 Contestation d'une facture d'assainissement :

M. le Maire donne lecture des échanges de courrier avec un usager contestant la facture redevance assainissement du 2^{ème} semestre 2017.

Facture établie en se référant au règlement du rôle de l'assainissement.

En cas de contestation prolongée la commune portera, si nécessaire, cette affaire devant le tribunal compétent.

10-6 Mise en valeur espaces communaux

Une réflexion sera engagée quant à la mise en valeur/rénovation du petit patrimoine bâti.

10-7 Voitures ventouses-épaves

La Brigade de Gendarmerie étant représentée dans la salle du Conseil, M. le Maire rappelle à nouveau qu'il y aurait nécessité de mener des actions concertées (Municipalité – Gendarmerie) pour arriver à faire évacuer ces épaves.

10-8 Aire de jeux

Melvyn Girault pilotera un groupe d'élus qui étudiera la possibilité d'utiliser ou d'aménager les équipements actuellement en place dans la cour de l'ancienne école de la gare.

10-9 Chasse

M. le Maire :

- donne lecture du courrier du 22 décembre 2017 de l'avocat de la commune qui mentionne qu'en date du 19 décembre l'avocat de l'Echo de Roche Corbière lui indique qu'il venait de relever appel des deux jugements (du 17 octobre 2017).
- donne lecture de 2 courriers reçus le 12 janvier 2018 de la Cour Administrative d'Appel de Lyon informant que 2 requêtes en appel avaient été déposées par M. Jean Trichon et l'Association « L'Echo de Roche Corbière » contre les 2 jugements du 17 décembre 2017 au Tribunal Administratif.
Les courriers mentionnent qu'un délai de 2 mois est imparti pour présenter le mémoire en réponse et que la défense devra être présentée par un avocat.

M. le Maire informe que la défense des intérêts de la commune sera confiée à l'avocat retenu précédemment

10-10 Brulage déchets verts

Des particuliers continuent de faire brûler leurs déchets (verts, plastiques, papier, etc...) dans la nature ; souvent à proximité de leurs habitations

M. le Maire rappelle que le brûlage de tout déchet est interdit et passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie intercommunale aux jours et heures d'ouverture, les déchets ménagers sont collectés par le service de ramassage des ordures ménagères.

10-11 Classe Montessori

Une association du Nord-Isère a pour projet l'installation d'une école privée 'pédagogies alternatives' et recherche, dans l'attente d'intégrer des locaux en cours de rénovation, une salle pour accueillir temporairement une vingtaine d'élèves. Aucune salle communale ne pouvant convenir, une réponse négative leur sera formulée.

10-12 Demande de subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal décide :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 750 € pour le projet scolaire de classe verte à Giron du 18 au 20 juin 2018 (classe CM)
- de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par l'Association Engrangeons la Musique.

10-13 Remerciements

Monsieur le Maire, au nom de la Municipalité :

- remercie les associations et les annonceurs pour leur participation à la réalisation de l'Echo de Lhuis
- les élus qui ont participé à l'élaboration de l'Echo de Lhuis et ceux qui l'ont distribué
- donne lecture de remerciements d'administrés pour l'attribution du colis de fin d'année ou l'invitation au repas des séniors
- donne lecture de vœux et remerciements d'administrés pour la gestion de la Commune
- remercie les parlementaires nationaux et européens, les élus départementaux pour leurs vœux.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45
Compte-rendu co rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

Erratum :

Le n° de téléphone du service de l'ADAPA figurant sur l'Echo de Lhuis est erroné.

Veuillez noter le n° suivant : **ADAPA : 04 74 45 59 62**

LE RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS

POUR LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE

**Tous les jeunes garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.
Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.**

La mairie leur remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** qu'il est primordial pour eux de conserver précieusement : en effet, cette attestation leur sera réclamée s'ils veulent s'inscrire à tout examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de construire et même conduite accompagnée)

Les données issues du recensement faciliteront leur inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.